



## **Budget 2018**

### **Résultats 2017 : des résultats encourageants**

Avant de parler du budget 2018, il convient de s'attarder sur l'exécution du budget 2017 :

Le budget 2017 se termine avec un excédent de 156 623,98 euros toutes sections confondues :

1. La section de fonctionnement dégage un excédent de 191 797 €. Ce résultat s'explique par la conjoncture de plusieurs critères à savoir, le solde lié à la fusion du syndicat des eaux de Saint-Péray avec Vernoux (64 285 €), le versement d'une dotation de l'Etat dite DGF cible (40 000 €) et enfin le retour de fonctionnement sur les travaux d'économie d'énergie (pour mémoire, la facture gaz/électricité s'élevait en 2013 à 32 000 €, elle a été en 2017 de 19 257 €. Ces économies, ajoutées à la renégociation de la dette faite en 2016, et de plusieurs contrats permettent ainsi de dégager un solde positif en fonctionnement intéressant.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	- €	
Opérations de l'exercice	425 242,35 €	617 039,98 €
Totaux	425 242,35 €	617 039,98 €
Résultat de clôture	- €	191 797,63 €

2. Sur l'année, la section d'investissement dégage un excédent de 15 137 €. Cela s'explique à par la limitation des dépenses d'investissement.

LIBELLE	INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	50 310,81 €	- €
Opérations de l'exercice	144 654,19 €	159 791,35 €
Totaux	194 965,00 €	159 791,35 €
Résultat de clôture	35 173,65 €	- €

En prenant en compte les déficits d'investissement reportés, l'exécution du budget 2017 fait apparaître un excédent global toutes sections confondues de 156 623,98 €

### **Taux d'imposition 2018 : Pas d'augmentation des taux**

Les bons résultats de 2017 conduisent la commune à **ne pas augmenter les taux d'impositions pour l'année 2018**, d'autant que les bases vont subir une progression de 1,24%.

Par ailleurs les dotations de l'Etat sont en hausse par rapport à 2017 permettant de dégager une marge de manœuvre intéressante pour anticiper l'avenir.

Par contre, la fiscalité intercommunale va augmenter puisque la communauté de communes de Rhône-Crussol a décidé une augmentation des taux de 2%. Cette augmentation est consécutive à des travaux d'investissement lourds liés à la déviation de Saint-Péray-Guilherand préfinancée par la communauté de communes en attendant les participations du département et de la région.

### **Le budget 2018 :**

Le budget principal 2018 s'équilibre en fonctionnement à 711 109 €, avec une capacité d'autofinancement brute de 244 214 € et nette de 177 873 € (soit une capacité de remboursement de la dette en 3 ans).

Les principaux postes de dépenses et de recettes sont :

<b>Dépenses</b>	<b>En €</b>	<b>Recettes</b>	<b>En €</b>
Charges à caractère général	117 642	Excédent de fonctionnement reporté	143 121
Charges de personnel	147 360	Produits des services	94 160
Charges financières	14 900	Impôts et taxes	221 448
Compensation intercommunalité	97 500	Dotations et participations	229 270
Autres charges gestion courante	83 050	Autres produits	10 180

La section d'investissement s'équilibre à 545 432 € :

<b>Dépenses</b>	<b>En €</b>	<b>Recettes</b>	<b>En €</b>
Remboursement dette	69 423	Virement section fonctionnement	244 214
Immobilisation corporelle	32 000	dotation	34 000
Opération d'ordre, divers	47 000	Opération patrimoniale, subventions	212 600
Bâtiments communaux	10 000	Résultats antérieurs reportés	48 675
Acquisition foncière, études école	193 000		

\* \* \* \* \*

### **Les principaux travaux 2018**

Deux chantiers concernant la voirie sont prévus cette année :

Le premier, sous la conduite de la communauté de communes, a démarré le 9 avril. Il consiste à élargir la route de Chateaubourg, à proximité du village, là où un virage relativement serré gênait la visibilité et posait des problèmes de sécurité au regard d'une habitation située à proximité immédiate de la route.

Après un démarrage difficile, notamment lié à l'insuffisance de signalisation d'information proche et lointaine du chantier, informant de la fermeture de la route pendant les travaux, et au non-respect de la demande de la commune de rouvrir la route lorsque l'entreprise ne travaille pas, les choses sont rentrées dans l'ordre et diminueront la gêne à l'utilisateur.

Enfin, un pédibus a été mis en place par la mairie pour accompagner les enfants par du personnel communal le matin et le soir afin d'éviter aux parents de faire un détour important par le chemin du Grand Bois.

Le second chantier débutera après Pentecôte et se situera sur la route départementale, à l'entrée du village en venant de Saint-Sylvestre. Il s'attachera à la création d'un cheminement piétonnier et d'un plateau traversant.

Par ailleurs, comme cela est évoqué dans le présent bulletin, une réunion publique sera organisée pour partager les avis concernant le projet d'aménagement du chemin de Rouveure.

Enfin, la salle des Sapins fait l'objet d'une réflexion sur l'organisation du stationnement et sur les actions à conduire pour limiter les nuisances sonores liées aux différentes occupations de cette salle.

## **Plan Local d'Urbanisme**

Les Elus ont, entre autres devoirs, celui d'organiser au mieux le développement du territoire communal et notamment celui de l'habitat, tant en ce qui concerne les lieux d'urbanisation souhaités que la formulation des règles qui régissent tout projet d'implantation de nouvelles constructions. L'outil qui en définit précisément, puisqu'il deviendra à terme document opposable, les obligations ou interdictions, est le Plan Local d'Urbanisme qui, à peu près tous les 10 ans, doit être légalement révisé. C'est pour tous les Elus une tâche de longue haleine, particulièrement délicate lorsqu'il s'agit, comme c'est le cas, de le mettre en conformité avec les nouvelles lois et directives, restrictives dans bien des domaines, et qui doivent évidemment s'appliquer.

Rappelons, si nécessaire, que les instances gouvernementales souhaitent limiter l'étalement urbain, en renforçant le rôle de centralité du village. Ces textes qui s'imposent à tous forcent dans leur application le respect de fortes densités, au-delà même quelquefois des impossibilités liées à la topologie des terrains ou simplement à l'harmonie avec le cadre de vie. Cette contrainte concerne en priorité les espaces de plus de 3000 m<sup>2</sup> voués à une Orientation d'Aménagement et de Programmation. A partir de toutes ces données, le zonage se finalise, en essayant, autant qu'il est possible, de ne pas impacter le bien-vivre à la campagne et de veiller à ce que la réduction drastique des surfaces constructibles ne nuise pas trop à l'offre nécessaire et raisonnable. En effet, sur la base du nombre de constructions d'habitations nouvelles prévisibles à l'horizon 2030, soit 84, 5 ha seulement suffiraient à les accueillir (à mettre en opposition aux 44 ha concédés à la constructibilité en 2006). Ainsi 3 quartiers seulement (dits zones secondaires), retenus dans le plan de développement du S.C.O.T. (Schéma de Cohérence Territoriale) resteront potentiellement urbanisables, au lieu de 9 antérieurement.

Reste également à revoir point par point le règlement, et ce pour chaque zone : urbanisée, urbanisable, agricole, touristique ou de loisir.

Chacun peut s'informer aux permanences spécifiques des 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> samedis du mois, ou en prenant R.d.V. auprès des Elus. Pour mémoire, un registre, à la disposition du Public, est ouvert en Mairie.

Après l'Enquête Publique, d'une durée réglementaire minimum de 1 mois, le nouveau P.L.U. de la Commune devrait être enfin validé d'ici la fin de l'année 2018.

## **Venez vous informer, venez en discuter**

. Comme évoqué ci-dessus, le Plan Local d'Urbanisme devrait aboutir en 2018. Le projet dans son intégralité sera présenté à la Population lors d'une réunion publique qui devrait être programmée sans doute au mois de septembre. La date vous sera communiquée par voie de presse et par affichage.

. Pour poursuivre l'aménagement et la sécurisation des voies du village, un projet est à l'étude concernant le chemin de Rouveure dans sa globalité, de la route départementale (carrefour devant l'école privée) à la route départementale (ancienne ferme de Rouveure). Si l'étude doit être complète (aménagement des intersections, circulation, cheminements piétons, écoulement des eaux pluviales), le chantier, de par son importance et son coût, sera obligatoirement programmé sur plusieurs années.

Ce projet sera également présenté et débattu lors d'une réunion ouverte à tous qui aura lieu le vendredi 25 mai à 19h00 à la salle des sapins.

. D'autres sujets d'actualité font débat, c'est le cas par exemple de l'installation à terme dans chaque habitation du nouveau compteur électrique « Linky ». Pour en savoir plus, une permanence, initiée par E.D.F., plus exactement maintenant Enédis, se tiendra en Mairie de St-Romain de Lerps le vendredi 1<sup>er</sup> juin prochain de 14 à 17 h.

## **Le Comité Local à l'installation**

Dans le cadre du CLI (Comité Local à l'Installation), à l'initiative de la communauté de communes de Rhône-Crussol et en étroite collaboration avec la chambre d'agriculture de l'Ardèche, il a été développé un projet de remobilisation des terres agricoles.

Cela consiste à identifier des terres agricoles laissées en friches ou non exploitées ou des exploitants agricoles souhaitant céder leur entreprise.

L'objectif poursuivi est d'éviter l'embroussaillage, de préserver les paysages, de protéger un patrimoine agricole, de permettre à des exploitants locaux de se développer ou de confier des terres à de nouveaux exploitants ayant des projets d'installation.

Au niveau départemental, il a été constaté que nous avons perdu 11% de la surface agricole entre 2000 et 2010. Les autorités ont réagi en augmentant les exigences en matière d'urbanisation dans les campagnes. C'est ce que nous vivons en ce moment avec notre PLU (Plan Local d'Urbanisation).

Au niveau local, en Ardèche, il est désormais acquis que le développement de l'agriculture garantit d'une part, la mise en valeur du patrimoine paysager et, d'autre part le développement économique du territoire.

Il est aussi reconnu que l'embroussaillage favorise le développement des incendies : la protection des habitations en milieu rural passe par l'entretien strict des zones autour des hameaux.

Saint Romain a été choisi par la Communauté de communes comme village Pilote pour la mise en œuvre de cette initiative : l'expérience dégagée permettra aux autres communes de mettre en place un processus comparable.

A Saint Romain 3 zones ont été identifiées comme potentiellement mobilisables. Les propriétaires ont été contactés par la communauté de communes. A ce jour nous avons l'accord de la propriétaire de la zone sur Bressieux. Sur les deux autres zones, nous poursuivons les démarches.

Une première réunion, s'est tenue le 13 mars dernier, réunissant les exploitants de la commune (liste transmise par la MSA- Mutualité Sociale Agricole). Il est convenu que la mise à disposition gratuite des terres, à travers un contrat de commodat, suppose évidemment le débroussaillage et la mise en exploitation immédiate des terres.

Une deuxième réunion a été organisée le 17 Avril avec les agriculteurs intéressés par le projet. Le commodat sera finalement signé avec « Les Ecuries de Bressieux ».

Par ailleurs, il existe sur la commune des parcelles arborées de châtaigniers : les volumes récoltés de châtaignes en Ardèche sont désormais très largement insuffisants. Nous signalons que la région « Auvergne-Rhône-Alpes » propose une « Aide à la création et la rénovation de châtaigneraies traditionnelles ». Le montant de cette aide peut varier de 30 à 60% des investissements. Les dossiers doivent être déposés avant 2020 : les exploitants intéressés peuvent contacter la mairie ou la communauté de communes.

## POINT DE VUE

La soudaineté de l'arrivée du printemps nous précipite au dehors de nos maisons, la préparation des potagers et le réaménagement des entours nous intègrent dans un paysage tout autant qu'ils l'entretiennent : ce n'est pas aux paysans que ce constat s'adresse, tant ils le savent, puisque leur activité dépend directement de l'évolution des paysages, des implantations d'infrastructures ou de bâtis mais aussi de la déprise agricole. Non, c'est plutôt aux périurbains que nous sommes pour la plupart, sensibles aux valeurs de nos lieux et attentifs à leur pérennité.

A la même époque l'an passé, ce bulletin affirmait l'option forte des élus, dans leurs décisions, pour l'entretien de ces valeurs où l'horizon, l'accordage, l'anticipation pour les générations qui viennent, l'évolution touristique, les déplacements de la faune sauvage, le bien vivre, comptent. Que ce soit pour les choix dans le Plan Local d'Urbanisation, la reconquête des déplacements doux, la réhabilitation du centre, les élus pèsent; mais ce sont d'abord les actes citoyens qui favorisent ou défavorisent l'implantation pavillonnaire, l'évolution des voies de circulation (piétonnes, cyclistes, cavalières et automobiles), le soin ou pas apporté au recyclage, au voisinage visuel ou sonore, obligeant à des coûts collectifs plus ou moins conséquents en termes de réseaux, de qualité de vie et d'allure harmonieuse du village et de ses hameaux.

Il s'agit donc par ce deuxième article dédié au paysage, de souligner l'importance des actes que nous posons à cette éclosion conjuguée du végétal et de nos ardeurs. L'image printanière étant depuis longtemps logée dans la politique (les printemps arabes en étant la dernière version), il s'agit bien de recoudre en nos esprits l'étoffe de nos humanités.

Des actions ont lieu depuis longtemps au niveau départemental notamment, en ce sens, et il n'est plus de mise d'évaluer une mandature uniquement sous le jour de la nouvelle zone commerciale ou industrielle réalisée ; il est au moins autant considéré aujourd'hui la manière dont les décisions se prennent et la qualité d'intégration des réalisations dans le paysage que nous avons choisi. Le Parc des Monts d'Ardèche par exemple, est aussi un organisme actif, pas seulement un périmètre.

Pour nous, c'est le plateau du haut vivarais qui constitue une entité économique et donc paysagère. Sa qualification apparaît en ces termes sous la plume de la direction régionale de l'agriculture :

« Les parcelles sont de taille moyenne, souvent appuyées sur les courbes de niveau, séparées par des noyers ou des haies de hautes tiges. Elles s'agrandissent au nord. La forêt, exploitée dans son ensemble en petites parcelles, constitue le second intérêt économique du territoire.

Le bâti, peu présent dans le paysage, est localisé le long des routes ou accroché à flanc de colline, sous la forme de villages parfois de caractère (Chalancon, Boffres...), de châteaux (Tourette, Vaussèche) ou d'habitat isolé tous les 500 mètres environ. Les façades sont en granit non traité et les toitures quatre pans en tuiles. L'état de conservation est en général correct, marqué par l'utilité.

Bien qu'on ne puisse à proprement parler de déprise agricole, l'abandon de certaines terres aux fortes pentes accentue le couvert forestier et ferme quelques vues. Quelques coupes à blanc desservent une image forestière à soutenir.

Ce type de paysage est vulnérable face à des aménagements lourds comme les éoliennes de Saint-Agrève La Citadelle, du fait du contraste d'échelle entre un relief collinaire et la verticalité marquante des turbines.

Le Plateau du Haut-Vivarais offre des atouts patrimoniaux qu'il convient de préserver en :

- conservant et valorisant le bâti traditionnel à la fois dans les villages et les fermes isolées. L'exemple de Chalancon est intéressant de ce point de vue : jardins débordant sur la rue, vignes en treilles sur les murs extérieurs des propriétés... Un village valorisé à la fois par ses habitants et l'administration locale ;
- dégageant de constructions nouvelles les avants plans des villages accrochés aux pentes
- valorisant les ponts en pierres souvent cachés par la végétation ;
- évitant les constructions linéaires le long des routes tout en préservant les arbres présents dans les virages de certains tracés ;
- conservant la structure arrondie du paysage collinaire dans le tracé des routes, la linéarité des parcelles et le positionnement de l'habitat,
- évitant les ruptures d'échelle dans les grands aménagements. »

A Saint Romain, intégré au paysage contrasté du massif central et de la vallée du Rhône, la richesse paysagère est l'atout depuis longtemps apprécié. L'alternance des ouvertures sur les horizons grâce aux prairies entretenues et des fermetures boisées de divers motifs (pins sylvestres, châtaigniers, hêtres et chênes), les cols ruraux offrant une perception de la morphologie générale et du système des vallées, un profil dense et groupé de villages donnant, plus que le patrimoine bâti, un caractère commun à la vie qui s'y est développée et qui s'y poursuit.

Ces aspects sont l'expression de choix et d'adaptations qui, lorsque l'on sait regarder, constituent une culture. La nôtre.

## La vie de nos commerces



Cela ne vous aura pas échappé, nous avons changé de boulangers ! En effet, après dix années passées derrière le four, Stéphanie et Ludovic Roche ont passé le relai à Allison et Albin Debord. Merci et au revoir aux premiers, bienvenue aux nouveaux arrivés ! **La boulangerie** ferme quelques jours du 30 avril au 4 mai pour des travaux de relooking.

**L'épicerie** a momentanément tiré son volet, mais pas définitivement ! Marie-Adeline Tourvieille le relèvera après avoir rénové et organisé le local à son idée. Elle ne manquera pas de faire connaître la date de réouverture, soyez attentifs ! Bienvenue à elle dans cette nouvelle activité !

**Le restaurant du Pic** propose une animation le jeudi 21 juin, pour la fête de la musique. Réservez votre soirée, bonne ambiance en vue !

Enfin, « **Betty vous coiffe** » tous les jours au salon ou à domicile les lundis et mercredis après-midi.

\* \* \* \* \*

## La vie de nos associations

### **Sou des écoles**

« La Fête de l'école aura lieu le samedi 30 juin prochain.

Au programme : spectacle des enfants le matin, suivi d'un repas convivial. L'après midi est consacré aux enfants avec plein de jeux !

Cette fête est ouverte à tous et nous vous attendons nombreux. »

Le président et le bureau

### **Air et Tourisme**

« Depuis plusieurs années le temps était maussade et même pluvieux, mais quelle joie cette année ! Le soleil était au rendez-vous de LA RONDE DES FOURS ce qui a permis à de nombreux visiteurs de venir découvrir ou redécouvrir notre ronde des fours. Il y avait foule au village et dès 9h du matin des visiteurs arrivés au four, les familles avec leurs enfants ont pu se régaler de bons pains chauds et viennoiseries, sortant du four. Hélas, victimes du succès certains sont repartis sans pain !



Merci aux visiteurs, aux bénévoles d'un jour, et surtout aux boulangers sans qui la fête n'aurait pas lieu. »

Les responsables

### **La Tribu**



Samedi 26 mai, La Tribu fait la fête à Saint Romain de Lerps ! Dès 14h, des jeux sportifs, des ateliers de cuisine, une course-quizz, des bulles de savon géantes, de la lecture dans la Cara'livres, vente de livres d'occasion, une ludothèque... et pour finir, à 18h, un concert avec « Cakes au phone ».

Venez nombreux, c'est pour toute la famille ! Infos : la Tribu 04 75 58 23 23

Les animateurs de La Tribu

## Médiathèque

« La fin de l'année scolaire se profile et, avec elles, s'interrompent les activités proposées par la Médiathèque : dernières Racontines les mardi 15 mai et 12 juin, 9h pour les tout-petits (0-3 ans) dernier goûter-conte le mardi 5 juin, 16h30, pour les 4-11ans.

Une animation exceptionnelle "contes d'été" pour les enfants à partir de 4 ans (à condition qu'ils soient accompagnés) aura lieu le mercredi 27 juin, à 11h, dans le local de la tribu.

La médiathèque reste ouverte tout l'été, aux horaires habituels : mardi de 16h à 18h  
samedi de 10h à 12h.



Notre médiathèque fonctionne grâce aux bénévoles qui s'efforcent d'en faire un lieu ouvert, convivial.

Si vous souhaitez vous engager dans l'aventure, n'hésitez pas à vous manifester ! Nous accueillons chaleureusement les bonnes volontés ! »

L'équipe des bénévoles.

## La Romaneise Loisirs

### Fête du village

La Romaneise Loisirs vous invite samedi 16 juin à partir de 14h à participer à la fête du village, sur le thème du cirque. Au programme : jeux, défis, atelier maquillage, et forum des associations de Saint Romain de Lerps et alentours. Rendez-vous sur la place du village.

Buvette et petite restauration tout l'après-midi.

Paella le soir (sur réservation) et animation musicale.

Réservation : Christine (06 60 17 79 70) et Damien (06 45 69 53 04)

### 9<sup>ème</sup> Romaneise à Saint romain La Motte (42)

Elle se déroulera les 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet, dans le village de Saint Romain La Motte, tout proche de Roanne. Diverses animations prévues, visite d'une abbaye, repas dansant ... Information chez Christine !

### Pique-nique citoyen

N'oubliez pas notre rendez-vous du 14 juillet ! A partir de 19h, apportez votre pique-nique sur la place du village. C'est l'occasion de rencontrer vos voisins, de goûter leur spécialité culinaire et de partager la vôtre ! Vous pourrez ensuite vous joindre, dès la tombée de la nuit, à la retraite aux lampions jusqu'au belvédère. Record à battre : 94 personnes.

Tables et bancs à votre disposition. Vente de lampions : 2€

Venez nombreux, bonne humeur assurée !



### Animation du 15 août

Réservez votre après-midi pour une animation au théâtre de verdure. Programmation en cours.

L'équipe des bénévoles



### Les prochains Rendez-vous :

**8 mai**, cérémonie de commémoration place de la Mémoire, 9h.

**15 mai**, Racontines, médiathèque, 9h30.

**26 mai**, fête de la Tribu, place de la Mémoire, à partir de 14h.

**27 mai**, fête de la rando, Toulaud. (Infos à l'Office de Tourisme)

**3 juin**, fête de la voie bleue, Châteaubourg. (Infos à l'Office de Tourisme)

**5 juin**, goûter-contes, médiathèque, 16h30.

**12 juin**, Racontines, médiathèque, 9h30.

**16 juin**, fête du village, place du village, à partir de 14h.

**21 juin**, fête de la musique, Restaurant du Pic, à partir de 19h.

**24 juin**, fête de l'école Saint Joseph, salle des Sapins.

**30 juin**, fête de l'école publique, salle des Sapins.

**30 juin, 1<sup>er</sup> juillet**, 9<sup>ème</sup> Romaneise, Saint Romain la Motte.

**7 et 8 juillet**, Crussol Festival, château de Crussol. (Infos à l'Office de Tourisme)

**14 juillet**, pique-nique citoyen, place du village 19h. Montée aux lampions à 22h.

**27 juillet**, marché nocturne, place du village, à partir de 19h.

**15 août**, théâtre de verdure, animation (programmation en cours : cinéma, concert... ?)

Les « Musiques d'été » sont en cours de programmation, nous ne pouvons pas encore vous donner la date du concert à Saint Romain de Lerps : surveillez les affiches !

Horaires d'ouverture de la Mairie au public :		Permanences des élus :
Lundi	8h30 à 10h30	Tous les samedis de 10H à 12H ou sur Rendez-vous pris auprès du secrétariat.
Mardi	9h à 11h	
Mercredi		
Samedi		
Jeudi	16h à 18h	

Téléphone : **04 75 58 50 93** — Fax : **04 75 58 51 08** — E-mail : [ma-strdl@inforoutes-ardeche.fr](mailto:ma-strdl@inforoutes-ardeche.fr)

Le comité de rédaction : M. BRET – A-Laure FOUREL - S. JOLY – R.NAVARRO - M. POMMARET – J-Marc SITAR – E.VERRIEN